



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1732</b>	<b>De M. Xavier Breton ( Les Républicains - Ain )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Personnes âgées et personnes handicapées</b>
<b>Rubrique &gt; dépendance</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Adéquation des plans d'aide pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.	<b>Analyse &gt; Adéquation des plans d'aide pour les personnes atteintes de troubles cognitifs..</b>
Question publiée au JO le : <b>04/10/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>30/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque d'adéquation des plans d'aide avec les besoins des personnes atteintes de troubles cognitifs. Une enquête de France Alzheimer a montré une inadéquation de la grille Aggir à l'évaluation du niveau de dépendance des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. 59 % des personnes interrogées considèrent que le plan d'aide attribué à la suite de l'évaluation du niveau de dépendance, ne correspond pas à leur situation médicale ou à la situation médicale de la personne qu'ils accompagnent. Cela a des conséquences alarmantes : plans d'aide sous évalués, demandes de réévaluation très tardive et non corrélée à l'évolution des troubles, inégalités territoriales, accès au droit de répit de 500 euros très limité, démarches administratives anormalement longues et complexes et enfin rétroactivité des droits aléatoire. Alors qu'une cinquième branche de la sécurité sociale a été créée, il lui demande ce qu'il envisage pour adapter la stratégie du Gouvernement aux besoins criants de ces personnes atteintes de troubles cognitifs.